

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (niveau 3)

OBJECTIFS

Accompagner le développement du jeune enfant
Exercer son activité en accueil collectif
Exercer son activité en accueil individuel



Durée

890 HEURES
227 JOUR(S)



Pré requis

Être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen
Ne pas être inscrit dans un établissement scolaire



Public concerné

Formation continue ou en apprentissage

■ **TYPE DE FORMATION :** 50% en entreprise / 50% en centre

PROGRAMME

EP 1 – Accompagner le développement du jeune enfant

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

EP 2 – Exercer son activité en accueil collectif

Inscrire son action dans le réseau des relations enfant/parents/professionnels
Exercer son activité en école maternelle
Exercer son activité en EAJE et en ACM

EP 3 – Exercer son activité en accueil individuel

Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maison d'Assistants Maternels

METHODOLOGIE UTILISEE

Cours théoriques et pratiques

MODALITES

Cours théoriques sur le campus, cours pratiques sur le campus et stage en entreprise.

STAGE EN ENTREPRISE

La durée de la formation en milieu professionnel (14 semaines) s'ajoute aux durées de la formation dispensée dans le centre de formation continue. Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Pour l'épreuve EP1, les candidats doivent réaliser une PFMP en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, d'une durée minimale de trois semaines consécutives ou non dans les trois années précédant la session d'examen. Les assistants maternels agréés et gardes à domicile sont dispensés de cette PFMP pour présenter cette épreuve mais doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 12 semaines.

Pour l'épreuve EP2, une PFMP d'au moins trois semaines consécutives ou non dans les trois années précédant la session d'examen ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour se présenter à l'épreuve. Les lieux des PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2 seront distincts. PRE-REQUIS

DEBOUCHE DU CAP AEPE

Travailler avec des enfants avec juste un CAP est tout à fait possible. Sachez toutefois qu'en terme de salaire et de panel de professions disponibles, cela peut parfois valoir le coup de poursuivre ses études. En tant que professionnel de la petite enfance, vous participerez au développement de l'enfant et à sa socialisation, prodiguerez certains soins d'hygiène et mettez en place des activités d'éveil dans une structure d'accueil de la petite enfance (école maternelle, crèche, micro-crèche, halte-garderie, PMI, etc.) ou un établissement de santé (hôpital, maternité, service de pédiatrie) ainsi qu'à domicile

Agent de crèche
Agent spécialisé
Aide Auxiliaire de Puériculture
Aide-Educateur(trice)
Agent d'Animation
Animateur(trice) Petite Enfance

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Equipe de formateurs spécialisés

Les conditions de validation d'inscription vous seront envoyées
par notre partenaire



Financement pris en charge par l'état

www.furmazione.com